

ANALYSE DES PERFORMANCES DE LA PHASE II



Programme conjoint
FNUAP-UNICEF sur les
mutilations génitales féminines :
Accélérer le changement





Courante dans une trentaine de pays dans le monde, la norme sociale néfaste des mutilations génitales féminines repose sur des fondements pour le moins fragiles : Il s'agit d'une myriade de croyances erronées, d'obligations supposées et d'attentes présumées liées entre elles par un nœud durable. Compte tenu de la solidité des liens sociaux qui unissent les communautés, la norme qui soutient les mutilations génitales féminines s'est avérée difficile à démêler.

Toutefois, cette pratique ne peut pas résister indéfiniment aux préjudices qu'elle cause, au fait qu'elle viole les lois et les droits humains censés protéger les femmes et les filles, aux voix touchantes des victimes et à la multiplication de preuves d'un changement d'attitudes. Les mutilations génitales féminines ne peuvent résister à la force de l'action collective et de l'évolution sociale. Notre travail est d'accélérer l'inéluctable disparition de la pratique.

REMERCIEMENTS

Le FNUAP et l'UNICEF, au nom du Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines, tiennent à remercier les personnes et les gouvernements qui ont participé à ce travail.

Nous tenons tout particulièrement à remercier l'Union européenne et les gouvernements de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède pour leurs généreuses contributions financières. Et nous remercions, avec gratitude, les membres du Comité directeur du Programme conjoint pour leur soutien et leurs conseils techniques tout au long de la Phase II.

Nous adressons également notre profonde reconnaissance à chaque gouvernement national et local, et aux organisations de la société civile pour leur collaboration dans l'accélération de l'abandon des MGF grâce à leurs perspectives locales approfondies, et pour leur soutien technique et politique, sans lesquels les résultats obtenus dans le présent rapport n'auraient pas été possibles.

Le présent rapport a été élaboré par l'équipe de coordination mondiale du Programme conjoint : Nafissatou J. Diop, Mar Jubero, Berhanu Legesse, Thierno Diouf, Christina Bierring, Stephanie Baric, Andreas Malmberg et Wanda Rodríguez.

Auteur : Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines
Date de publication : Août 2018

Analyse des performances de la Phase II

Programme conjoint FNUAP-UNICEF
sur les mutilations génitales féminines :
Accélérer le changement



Table of Contents

AVANT-PROPOS	IV
RÉSUMÉ	1
1 INTRODUCTION.....	9
2 RÉALISATIONS.....	11
MOBILISATION D'UN MOUVEMENT MONDIAL	11
PERFORMANCE PAR RAPPORT AU CADRE DE RÉSULTATS	21
Environnement politique et juridique.....	21
Accès aux services de prévention, de protection et de soins	25
La plupart des individus, des familles et des communautés dans les zones de Programme sont favorables à la norme d'éliminer les MGF	28
3 PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES AU COURS DE LA PHASE II.....	33
4 PROFILS DE PAYS.....	37
5 RAPPORT FINANCIER.....	107

TABLEAU

Tableau 1:	Nombre de pays mettant en oeuvre un cadre juridique et politique global pour lutter contre les MGF	22
Tableau 2:	Nombre de pays disposant d'une ligne budgétaire pour mettre en oeuvre la législation et les politiques visant à éliminer les MGF	25

FIGURES

Figure 1:	Recommandations formulées au cours des cycles de l'examen périodique universel de 2018	19
Figure 2:	Nombre de cas d'application de la loi sur les MGF par pays	23
Figure 3:	Nombre de cas d'application de la loi sur les MGF par pays, 2017.....	23
Figure 4:	Nombre de filles et de femmes bénéficiant de services liés à la prévention ou à la riposte aux MGF	26
Figure 5:	Nombre de points de prestation de services appliquant les programmes d'enseignement, les modules, les manuels, les directives et les formulaires de gestion de cas relatifs aux MGF	27
Figure 6:	Nombre de communautés faisant des déclarations publiques d'abandon des MGF (cumulatif)	30
Figure 7:	Nombre de communautés faisant des déclarations publiques d'abandon des MGF (2014-2017).....	31

Avant-propos

Le Programme conjoint FNUAP-UNICEF pour l'élimination des mutilations génitales féminines vise à transformer une norme sociale bien enracinée - une norme qui a trop longtemps normalisé la violence systémique à l'égard des filles et des jeunes femmes - en une norme dans laquelle elles exercent une autonomie sur leur propre corps. En travaillant avec des partenaires aux niveaux mondial, régional, national et communautaire, la Phase II du Programme conjoint (2014-2017) a adopté une approche holistique qui a :

- Tiré parti de la dynamique sociale pour aider les communautés de 17 pays à mieux protéger les filles ;
- Fait entendre les voix des dirigeants, des individus et des groupes qui ont eux-mêmes abandonné la pratique de mutilations génitales féminines (MGF) ;
- Donné aux filles et aux femmes les moyens de jouer un rôle de catalyseur qui a favorisé de nouvelles actions positives ;
- Catalysé un mouvement mondial avec un fort appui régional pour éliminer les MGF.

De nouvelles perspectives sur les MGF et les normes sociales qui les soutiennent éclairent l'élaboration des politiques et des programmes dans les pays où cette pratique s'est enracinée au fil des générations. Les principaux résultats obtenus au cours de la Phase II montrent la différence positive que le Programme conjoint a apporté en galvanisant le soutien à l'élimination des MGF : plus de 24,6 millions de personnes ont déclaré publiquement l'abandon des MGF, quelque 3,3 millions de femmes et de filles ont eu accès aux services de prévention, de protection et de soins dans 16 pays, et 13 pays ont adopté des lois interdisant les MGF dont des lois similaires sont encore en attente dans 3 pays. Cela nous donne confiance en la durabilité des interventions.

Le nombre croissant d'engagements publics pris pour l'élimination des MGF, ainsi que pour leur abandon par les communautés, montre que cette pratique peut en effet devenir un vestige du passé. Les mouvements populaires ont alimenté un mouvement international en faveur de l'élimination des MGF dans le monde entier. À travers la cible 5.3 des objectifs de développement durable, la communauté mondiale s'est

engagée à éliminer les pratiques néfastes, notamment le mariage des enfants, le mariage précoce et ou forcé et les mutilations génitales féminines, d'ici 2030.

Grâce à cet effort accru pour encourager son élimination totale et irréversible, la prévalence des MGF chez les filles âgées de 15 à 19 ans a diminué dans 10 des 17 pays. Au cours de la prochaine phase, il sera nécessaire d'approfondir la compréhension et l'analyse afin d'appréhender les poches de résistance et de s'y attaquer efficacement. Les résultats généralement encourageants appellent un engagement soutenu et un renforcement du Programme conjoint pour consolider ces acquis. La plupart des bonnes pratiques et des leçons tirées de la Phase II ont été intégrées à la Phase III, lancée en janvier 2018.

Le FNUAP et l'UNICEF tiennent à exprimer leur gratitude aux Gouvernements de l'Union européenne, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède pour leur généreux soutien. Compte tenu de la proportion croissante de filles exposées au risque de MGF en raison de la croissance démographique, la Phase III est une période cruciale pour les bailleurs de fonds, les États membres et la communauté internationale afin d'accroître les ressources et les investissements pour l'élimination des MGF. Avec votre soutien, le Programme conjoint peut accélérer l'élimination des MGF pour que les filles et les femmes puissent faire valoir leurs droits et mieux contribuer à la santé et à la productivité de leurs familles et de leurs communautés. Cela améliorera également les perspectives de la prochaine génération, une génération dans laquelle les filles et les jeunes femmes n'auront pas à craindre l'excision.



Benoit Kalasa
Directeur, Division technique
FNUAP



Ted Chaiban
Directeur, Division Programme
UNICEF



Résumé

Depuis 2008, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont conjointement mené le programme mondial le plus vaste pour l'élimination des mutilations génitales féminines (MGF). Le Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement fonctionne dans des endroits exceptionnellement difficiles, où les taux de MGF sont les plus élevés au monde. L'approche globale du programme - appliquée dans le cadre de partenariats avec le gouvernement, la société civile, les mouvements sociaux, les chefs religieux et les communautés - établit un équilibre entre les interventions culturellement sensibles et les droits fondamentaux des femmes et des filles - pour préserver leur dignité, leur santé et les maintenir intactes. Le Programme conjoint renforce l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, améliore l'accès à des soins de santé, à une protection et à des services juridiques et sociaux de qualité, et informe les communautés sur la nécessité d'éliminer les MGF.

Alors que 2017 marque la quatrième et dernière année de la Phase II du Programme conjoint, ce rapport présente la contribution du programme à l'élimination des MGF dans 17 pays. Des progrès significatifs ont été réalisés. Dix pays ont connu une baisse régulière des taux de mutilations génitales féminines, et des changements ont été enregistrés dans la plupart des autres pays en matière de connaissances et d'attitudes. Dans 12 des 17 pays soutenus par le Programme conjoint, plus de 50 % des femmes et des filles sont désormais favorables à l'abandon des MGF. Les réalisations du programme au cours de la Phase II, présentées ci-dessous, montrent clairement le fonctionnement d'une approche axée sur la culture et la collaboration.

Les réalisations de la Phase II

Mobilisation d'un mouvement mondial pour éliminer les mutilations génitales féminines

Inclusion des MGF dans les objectifs de développement durable de 2015 : Le Programme conjoint a plaidé pour l'inclusion de l'élimination des MGF dans la cible 5.3, appelant à la fin des pratiques néfastes au titre de l'objectif 5 des objectifs de développement durable, qui vise l'égalité et l'autonomisation des femmes et des filles. L'engagement unanime de 193 nations à éliminer les MGF d'ici 2030 reconnaît que l'élimination de cette pratique est un élément crucial du programme international de développement.

Contributions à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et au rapport du Secrétaire général : Le Programme conjoint a œuvré pour - et a salué - une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016 adoptant le programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignant l'importance de l'élimination des MGF et appelant la communauté internationale à accroître son soutien financier au programme. Le Programme conjoint a également apporté une contribution technique au rapport du Secrétaire général des Nations Unies de 2016 sur les mutilations génitales féminines, qui a examiné les défis de la lutte contre les MGF et les progrès réalisés en vue de leur élimination.

Garantir la visibilité à l'élimination des MGF : La Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines et la Commission de la condition de la femme ont permis d'organiser des panels de haut niveau avec les États membres et l'Union européenne dans des villes comme Bruxelles, Genève et New York. Au cours de ces événements, les États membres et les organisations internationales ont renouvelé leur ferme engagement en faveur de l'élimination des MGF.

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques

Mise en place de mécanismes nationaux de coordination et élaboration de plans d'action nationaux : Le Programme conjoint a renforcé la capacité des gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour éliminer les MGF, à coordonner les efforts entre les principales parties prenantes et à veiller à ce que des ressources adéquates soient fournies pour soutenir les femmes et les filles à risque ou affectées par les MGF. Tous les 17 pays, à l'exception d'un seul, soutenus par le

Programme conjoint¹ ont mis en place des plans d'action et de coordination nationaux, alors que 13 d'entre eux consacrent des postes budgétaires dans leur budget national spécialement pour éliminer les MGF. Le Kenya et le Nigeria ont également introduit des postes budgétaires pour l'élimination des MGF au niveau des provinces et des États.

Renforcement des cadres juridiques et politiques : Le Programme conjoint a collaboré avec les gouvernements et les partenaires civils en ce qui concerne les lois criminalisant les MGF. Treize des pays du Programme conjoint ont introduit des lois nationales interdisant les MGF, contre 10 au début de la Phase II. Le Programme conjoint a soutenu l'introduction des lois et a proposé des amendements en Égypte et en Ouganda pour alourdir les sanctions. En 2017, trois autres pays - le Soudan, le Mali et la Somalie - ont présenté des projets de loi criminalisant les MGF. Les efforts déployés dans le cadre du programme pour renforcer la capacité des gouvernements à détecter les cas de mutilations génitales féminines, à enquêter et à engager des poursuites à leur sujet ont abouti à 841 arrestations au cours de la Phase II.

Amélioration de la surveillance des données et renforcement des opérations d'évaluation des résultats : Au cours de la Phase II, les 17 pays du Programme conjoint ont mis en place des systèmes d'information de gestion pour suivre les progrès accomplis. Le Programme conjoint a également mis en place une base de données « Données pour tous », qui permet aux organisations partenaires de saisir des données et de contribuer au suivi et à l'évaluation du programme.

En plus de soutenir les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires dans huit pays au cours de la Phase II, le Programme conjoint a financé la recherche au Burkina Faso, à Djibouti, en Érythrée, en Guinée, en Érythrée, en Ouganda, au Sénégal, en Somalie, au Soudan et au Sénégal. Les résultats ont été utilisés pour renforcer les interventions et surveiller leur impact. La recherche a constitué un complément précieux à la base de connaissances de la communauté mondiale de développement.

Renforcement de partenariats régionaux : En partenariat avec l'Union africaine et la Ligue arabe, le Programme conjoint a encouragé les États membres à s'approprier et à superviser davantage les efforts visant à éliminer les MGF. Ces organismes régionaux ont encouragé les États membres à revoir et à renforcer les politiques et les programmes existants, ainsi qu'à introduire et à appliquer des lois visant à protéger les femmes et les filles. Ils ont également encouragé les pays à faire respecter les engagements internationaux et régionaux relatifs aux MGF, tels que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1 La mise en œuvre du programme a été interrompue pendant deux ans au Yémen en raison de la crise humanitaire.

Introduction de collaborations transfrontalières : Les initiatives transfrontalières sont essentielles à l'élimination des mutilations génitales féminines dans toutes les régions. Pour remédier aux disparités entre les pays voisins en matière de législation sur les mutilations génitales féminines, les interventions ont porté notamment sur la collaboration des politiques, la législation et les communications. Des travaux ont également été entrepris en vue de l'élaboration de lois régionales interdisant cette pratique. En Afrique de l'Est, par exemple, un projet de protocole régional traite de la coopération transfrontalière, de l'application des lois nationales et de la résolution des Nations Unies de 2016. Ce projet de protocole a servi de base au projet de loi de 2017 de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est sur les MGF, qui vise à doter les experts techniques de pouvoirs juridiques pour suivre et mener des interventions transfrontalières. Le Programme conjoint a également soutenu l'adoption du projet de loi de 2016 sur l'égalité des sexes et le développement de la Communauté d'Afrique de l'Est. La loi devrait renforcer la coopération régionale en matière de poursuite des auteurs de mutilations génitales féminines.

Garantir l'accès aux services de prévention, de protection et de soins

Le Programme conjoint a permis à environ 3,3 millions de femmes et de filles d'accéder à des services de prévention, de protection et de soins dans 16 pays.

Amélioration de l'accès à des services complets : Reconnaissant le besoin en services de prévention, de protection et de soins pour les femmes et les filles qui risquent de subir des MGF et qui sont affectées par ces pratiques, le Programme conjoint a collaboré avec les prestataires des secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection et du droit pour améliorer l'accès à des services de qualité. Les améliorations ont concerné la formation et le renforcement des capacités au sein des systèmes et des structures déjà existants. Les

prestataires de soins de santé, les enseignants, les responsables chargés de l'application de la loi, les travailleurs sociaux et les comités communautaires de protection de l'enfance ont contribué à sensibiliser la population aux conséquences négatives des MGF. Ils ont également aidé à identifier et à soutenir les filles mutilées, en les orientant vers les services concernés. Le Programme conjoint a permis à environ 3,3 millions de femmes et de filles d'accéder à des services de prévention, de protection et de soins dans 16 pays.

Faire face à la tendance croissante de la médicalisation : Comme les MGF sont parfois pratiquées par des professionnels de la santé, le Programme conjoint a collaboré avec des médecins, des infirmières et des sages-femmes en Égypte, au Soudan, au Nigeria, en Guinée, à Djibouti, au Kenya, en Mauritanie et au Yémen pour approfondir leurs connaissances des risques associés aux MGF et de leur impact sur la santé sexuelle et reproductive. Le programme a également rappelé aux agents de santé leur formation en matière d'éthique afin qu'ils « ne fassent pas de mal » et a élaboré des manuels et des directives les mettant en garde contre la pratique des MGF.

Une formation initiale et en cours d'emploi a également été dispensée aux médecins, aux infirmières et aux sages-femmes pour mettre fin à la médicalisation des MGF. En partenariat avec la Ligue arabe, en 2017, le Programme conjoint a aidé à rédiger des déclarations qui ont été distribuées aux associations régionales des agents de la santé, les engageant à éliminer la médicalisation des MGF.

Transformation des normes sociales et mobilisation des communautés pour qu'elles abandonnent les MGF

Transformation des normes sociales pour éliminer les MGF : Le Programme conjoint a essayé de comprendre les raisons qui font que les communautés pratiquent les MGF, comme un moyen pour aider à éliminer cette norme sociale néfaste et provoquer un changement d'attitude. Le programme a révélé que les familles excisent leurs filles parce qu'elles pensent que, si elles agissent autrement, elles risquent de perdre leur statut, la stigmatisation des filles et de leurs familles ou de subir d'autres sanctions sociales. Il est estimé que la transformation à grande échelle des normes sociales liées aux mutilations génitales féminines exige une décision collective et coordonnée au niveau communautaire, de sorte qu'aucune fille ou famille ne subisse de représailles en décidant de renoncer à cette pratique. Le Programme conjoint cible et autonomise les communautés par l'organisation de sessions d'éducation et d'un dialogue communautaire qui offrent l'occasion de parler des MGF comme d'une pratique néfaste. Le but des discussions est de créer un consensus sur l'adoption de nouvelles normes sociales par le biais de déclarations publiques d'abandon. Souvent, les leaders communautaires et religieux, considérés comme des voix crédibles, facilitent les dialogues et appellent à l'abandon des MGF. Les femmes et les filles animent également des sessions, ce qui leur donne l'occasion de jouer un rôle directeur dans leur communauté et favoriser le changement social. Dans le cadre de la Phase II, 8 963 communautés impliquant 24 611 443 personnes ont déclaré publiquement l'abandon des MGF.

Dans le cadre de la Phase II, 8 963 communautés impliquant 24 611 443 personnes ont déclaré publiquement l'abandon des MGF.

Autonomisation des jeunes en tant qu'agents de changement : Le Programme conjoint reconnaît le rôle crucial que les jeunes jouent dans la mise en place du changement. En contestant les normes politiques et sociales - et en luttant contre les stéréotypes qui perpétuent la violence contre les femmes et les filles - les enfants et les adolescents peuvent générer un impact, que ce soit par des sessions de formation par les pairs ou par des campagnes sur les réseaux sociaux. Le Programme conjoint a constaté comment les jeunes peuvent utiliser les réseaux sociaux pour la sensibilisation aux MGF et à l'égalité des sexes. Les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour atteindre un large public, organiser des réunions et faire participer les pairs au débat. Par exemple, des jeunes ont produit

une série sur les MGF intitulée « Sandra's Cross » au Nigeria, qui a touché 3 370 672 personnes sur Facebook, Twitter et YouTube. La campagne menée dans les réseaux sociaux #TouchePasAmaSoeur au Sénégal a atteint plus de cinq millions de personnes.

Intensification de l'engagement des responsables religieux et communautaires : Le Programme conjoint a conscience que sans le soutien des responsables religieux et d'autres modèles culturels, il est presque impossible de faire évoluer les normes sociales vers l'abandon des MGF. Les responsables communautaires animent souvent des sessions de dialogue et d'éducation sur les mutilations génitales féminines, ils publient des déclarations et fournissent des conseils en faveur de l'abandon, et font des déclarations publiques désavouant cette pratique. Grâce à des travaux pionniers avec les chefs religieux, des fatwas contre les MGF ont été émises dans 10 pays au cours de la Phase II.

Accroître l'implication des hommes et des garçons : Pour que les efforts du Programme conjoint puissent changer les normes sociales et durer dans le temps, les hommes et les garçons doivent être activement impliqués dans la lutte contre les traditions néfastes de leurs cultures. Le Programme conjoint promeut une masculinité positive en faisant appel aux pères, aux hommes politiques et aux responsables communautaires et religieux qui soutiennent l'abandon des MGF. Au cours de la dernière décennie, le pourcentage des hommes et des garçons qui ont rejeté les mutilations génitales féminines a nettement augmenté. Au Sénégal, l'abandon des MGF a été intégré dans un ensemble de services offerts par « l'École des Maris », qui a recruté des hommes pour promouvoir la santé reproductive et aider à changer les comportements parmi leurs pairs. En Guinée-Bissau, les « Clubs des Hommes » mènent des activités de sensibilisation et de prévention et assurent la promotion des services de santé reproductive dans leurs communautés.

Promotion des approches novatrices en matière de communication pour le changement social : Le Programme conjoint a contribué à changer les normes sociales et les attitudes collectives par le biais d'une communication préconisant un changement de comportement. Au-delà de la télévision, de la radio, des journaux et des réseaux sociaux, les campagnes ont inclus des approches plus personnelles telles que la communication entre pairs, des sessions spéciales « d'autonomisation », des dialogues communautaires et des engagements publics pour éliminer les MGF. La promotion de l'abandon des MGF dans les réseaux sociaux a permis aux communautés de voir la possibilité d'un changement rapide et généralisé. Le Programme conjoint a touché plus de 600 journalistes au niveau du pays au cours de la Phase II, leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur les MGF et les encourageant à publier des articles sur leur élimination inévitable.

Faire progresser l'apprentissage au moyen d'évaluations et d'études approfondies : Les évaluations ont montré que le Programme conjoint est effectivement efficace lorsqu'il

s'agit de modifier les normes sociales. Au Soudan, une évaluation à mi-parcours de la campagne de communication « Saleema », qui a encouragé le maintien des filles intactes, a suggéré que l'exposition à la campagne a changé les attitudes pour le mieux. Au Burkina Faso, une évaluation portant sur près d'une décennie d'interventions en matière de normes sociales impliquant des déclarations publiques d'abandon des MGF a révélé que les membres de la communauté ont répondu positivement à cette approche. De plus, elle a déterminé que les déclarations publiques, lorsqu'elles sont appuyées par un suivi et un soutien post-déclaration, sont très efficaces pour la prévention d'autres cas de MGF. Le Burkina Faso est maintenant sur la voie de l'abandon complet de cette pratique. En Mauritanie, une évaluation communautaire rapide réalisée en 2017 a révélé que 66 % des personnes interrogées s'opposaient aux mutilations génitales féminines et 26 % préféraient garder leurs filles intactes². En Érythrée, la prévalence des MGF a été cartographiée en 2014 grâce à des enquêtes menées auprès de 5 811 ménages et comparée à une enquête réalisée en 2010³. Les résultats ont montré une réduction significative des MGF chez les filles de moins de 5 ans (de 12,4 % à 6,9 %) et une réduction encore plus importante chez les filles de moins de 15 ans (de 33 % à 18,8 %).

Passage de la Phase II à la Phase III du Programme conjoint

Ce rapport sur la Phase II du Programme conjoint présente les progrès réalisés pour accélérer l'abandon des MGF dans l'ensemble des 17 pays participants. Il révèle également les enseignements essentiels tirés sur les défis et les obstacles à l'abandon des MGF, dont beaucoup ont été abordés lors de la conception de la Phase III. L'évaluation finale de la Phase II, qui devrait être terminée d'ici la fin de 2018, va davantage instruire la Phase III et garantir que les interventions prévues sont aussi efficaces et efficaces que possible.

Alors que le Programme conjoint examine les progrès réalisés en vue d'éliminer les MGF au cours des quatre dernières années, l'avenir présente de nouveaux défis. D'ici 2030, près d'une fille sur trois dans le monde naîtra dans les 30 pays où sont concentrées les MGF. Selon les tendances actuelles, la croissance démographique dépassera le déclin de la prévalence des MGF. Si la communauté internationale veut atteindre la cible 5.3 des objectifs de développement durable - l'élimination des MGF d'ici 2030 - les engagements doivent être renforcés et les ressources accrues.

D'ici 2030, près d'une fille sur trois dans le monde naîtra dans les 30 pays où sont concentrées les MGF.

2 FNUAP/UNICEF (2016) Enquête rapide sur les indicateurs qualitatifs. Mauritanie (2016)

3 UNICEF, (2014). Cartographie des villages. Érythrée 2014



Introduction

Le nombre de filles et de femmes qui ont subi des mutilations génitales féminines est estimé à plus de 200 millions dans 30 pays répartis sur trois continents. Les MGF sont reconnues comme une violation des droits de l'homme et constituent une forme extrême de violence. Les MGF ont des répercussions médicales, émotionnelles, sociales, juridiques et économiques. Les filles ont environ un tiers de chance en moins d'être excisée par rapport à il y a 30 ans. Mais étant donné que, sur les 30 pays affectés par les MGF, 22 font partie des « moins développés »,⁴ - c'est-à-dire qu'ils présentent les indicateurs de développement socioéconomique les plus faibles - les conséquences négatives des mutilations génitales féminines pèsent sur l'économie des personnes, des ménages, des communautés et de l'État.

Depuis 2008, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont mis en œuvre le Programme conjoint sur les mutilations génitales féminines : Accélérer le changement pour l'élimination des MGF. Le Programme conjoint collabore avec les gouvernements pour criminaliser les MGF et s'engage avec les communautés pour réaliser l'abandon collectif de ces pratiques. Le programme donne également accès à des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité, ainsi qu'à des services de protection de l'enfance, pour les femmes et les filles exposées au risque des MGF ou déjà affectées. En tant que principal programme mondial visant à éliminer les MGF, le Programme conjoint a lancé la Phase II du programme en 2014, en s'appuyant sur les stratégies réussies et les principaux enseignements tirés au cours de la Phase I. Avec 2017, marquant la fin de la Phase II, quatre années de mise en œuvre du programme dans 17 pays ont permis d'examiner les succès et réalisations du programme, et ont identifié les prochaines étapes cruciales de la Phase III.



4 Fonds des Nations Unies pour la population, Perspectives démographiques sur les mutilations génitales féminines, FNUAP, New York, 2015.



Réalisations

En partenariat avec les gouvernements, les décideurs politiques, la société civile et les organisations professionnelles, les dirigeants religieux et communautaires, les groupes de jeunes, les défenseurs des droits des femmes, les prestataires de services et les communautés, le Programme conjoint, dans le cadre de la Phase II, a contribué à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines grâce aux réalisations suivantes aux niveaux régional, national et international :

A Mobilisation d'un mouvement mondial

Intégration aux objectifs de développement durable

Le Programme conjoint a mobilisé un mouvement mondial en faveur de l'élimination des MGF à travers l'intensification des efforts et l'augmentation des ressources.

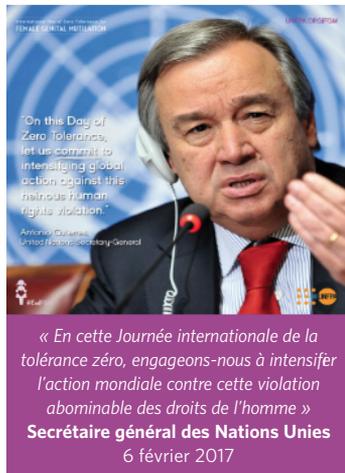
Le programme a déployé des efforts pour garantir que les pratiques néfastes soient intégrées dans les Objectifs de développement durable, y compris la cible 5.3, qui a particulièrement appelé à l'élimination des MGF d'ici 2030. Le lancement de la cible 5.3 a renforcé l'engagement mondial pour la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes en mettant fin aux pratiques néfastes.

Adoption d'une résolution des Nations Unies pour l'élimination des MGF

Le Programme conjoint a également apporté une contribution technique à la rédaction de la résolution adoptée par la Troisième Commission (sociale, humanitaire et culturelle) de l'Assemblée générale en 2014 et en 2016. La résolution intitulée « Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines » souligne l'importance de l'élimination des MGF. La résolution a reconnu les contributions du Programme conjoint visant à aider l'élimination des mutilations génitales féminines et a appelé les États membres à fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour financer le programme. Le Programme conjoint a également contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les MGF en 2014 et en 2016. Par la résolution et les rapports du Secrétaire général, le Programme conjoint a maintenu l'élimination des mutilations génitales féminines en première ligne des efforts mondiaux axés sur les droits des femmes et des filles.

Amélioration de la visibilité

Le FNUAP a lancé des campagnes pour améliorer la visibilité des efforts visant à éliminer les mutilations génitales féminines au cours de la Phase II. L'une d'entre elles, connue sous le nom de la campagne « Cutting Season » (saison des excisions), rapportée par les médias de masse et les médias sociaux, s'est concentrée sur les filles en Europe et en Amérique du Nord qui risquent d'être excisées pendant les vacances familiales. Pendant que l'école a fermé ses portes pour l'été, les parents emmènent parfois leurs filles dans leur pays d'origine pour pratiquer la mutilation génitale féminine. La campagne du FNUAP « J'ai dit non aux MGF » a, elle aussi, mis en évidence la capacité des filles à refuser de subir des MGF. La campagne a été lancée sur Twitter et Facebook, en utilisant les hashtags #GirlPower et #HumanRights sous le slogan « Je suis puissante ». Les vidéos de la campagne présentaient des adolescentes décrivant comment elles ont pris position pour éliminer les MGF dans leurs communautés.



La Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines et la Commission de la condition de la femme ont permis d'organiser des panels de haut niveau avec les États membres et l'Union européenne, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni, dans des villes comme Bruxelles, Genève et New York. Au cours de ces événements, les États membres et les organisations internationales ont renouvelé leur ferme engagement en faveur de l'élimination des MGF. Dans le même temps, le Secrétaire général de l'ONU et les directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNICEF ont renouvelé leur appel à éliminer les mutilations génitales féminines d'ici à 2030. Chaque année, des visites sur le terrain dans les communautés pratiquant

les mutilations génitales féminines sont organisées par les journalistes. Par conséquent, des articles sont publiés dans des journaux internationaux, des émissions, des photos et des séquences vidéo sont diffusées au grand public sur les questions liées aux mutilations génitales féminines, tant dans les médias traditionnels que sociaux. Plus de 250 médias ont été ciblés dans plus de 40 pays, y compris des médias de premier plan au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne, en France, en Italie et en Espagne.

La Commission de la condition de la femme reste le principal forum où les États membres du Programme conjoint se réunissent pour discuter des progrès et renouveler leur engagement à accélérer l'élimination des MGF. Au cours de la Phase II, le Programme conjoint a engagé les parties prenantes, telles que la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique et la Confédération internationale des sages-femmes, dans les conférences internationales et régionales. Le programme a également sensibilisé des réseaux de chefs religieux et de jeunes.

Contributions aux connaissances mondiales et régionales sur les MGF

Plusieurs publications ont été élaborées au cours de la Phase II du Programme conjoint. Notamment le document du FNUAP intitulé « Mise en œuvre du cadre international et régional des droits de la personne en vue de l'élimination des mutilations génitales féminines »⁵. Le document a placé les MGF dans le cadre des droits fondamentaux et a analysé les responsabilités des gouvernements en vertu du droit international des droits de l'homme. Un autre document, intitulé « Perspectives démographiques sur les mutilations génitales féminines »⁶, a abordé les MGF du point de vue de la population et des données démographiques. Le Programme conjoint a soutenu l'Organisation mondiale de la Santé dans la publication des « Lignes directrices sur la prise en charge des complications des mutilations génitales féminines »⁷ et ONU Femmes dans la diffusion de publications destinées principalement aux décideurs, aux gestionnaires et aux prestataires de services (Manuel de formation sur le genre et les mutilations génitales féminines/l'excision et la violence à l'égard des femmes et des filles : Renforcer les liens entre les lois sur les différentes formes de violence).

Dans le cadre de la Phase II, le FNUAP a également mené une analyse approfondie sur les lois relatives aux MGF dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale.⁸ L'analyse a été utilisée pour plaider en faveur des lois contre les MGF et leur application, et du soutien de l'allocation de lignes budgétaires nationales.

Stimulation de la réflexion sur l'approche fondée sur les normes sociales pour éliminer les MGF

Dans le cadre de la Phase II, le Programme conjoint a continué à favoriser la réflexion au sein de la communauté de développement sur l'abandon des MGF. Grâce à des recherches de pointe menées avec d'éminents universitaires dans le domaine de la théorie des normes sociales, le Programme conjoint a fait progresser la compréhension de l'élaboration et de la mesure du changement des normes sociales. Pour éliminer les MGF, les changements sur les normes et les comportements sociaux doivent provenir des communautés elles-mêmes.

5 Voir <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FGMC-humanrights.pdf> et https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/1027123_UN_Demographics_v3%20%281%29.pdf

6 http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/206437/9789241549646_eng.pdf;jsessionid=69091B38EAE484066E1C530EA3F37379?sequence=1

7 <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2017/2/female-genital-mutilation-cutting-and-violence-against-women-and-girls>

8 <http://wcaro.unfpa.org/en/publications/analysis-legal-frameworks-female-genital-mutilation-selected-countries-west-africa-1>

En 2015, l'UNICEF et le San Diego Center on Global Justice de l'Université de Californie ont publié un rapport historique intitulé « Quelle sont les normes sociales ? Comment sont-elles être mesurées ? »⁹, qui analyse les publications et les articles sur les normes sociales dans le développement mondial. Selon le rapport, seulement 14 % des études ont examiné la façon dont les normes sont mesurées. Le rapport a proposé des principes pour mesurer les normes sociales et a énuméré diverses façons qui permettent d'effectuer la mesure. Alors que les experts du développement mondial reconnaissent qu'il est essentiel de s'attaquer aux normes sociales pour éliminer les MGF, mesurer les changements dans les normes sociales peut s'avérer difficile. En 2017, l'UNICEF et l'Université de Pennsylvanie ont lancé un cours en ligne intitulé « Les normes sociales, le changement social I »¹⁰, qui a offert une formation sur les concepts de normes sociales et la façon dont elles sont mesurées.

Le FNUAP et la Commission européenne ont organisé une réunion d'experts, en mai 2016, sur le changement des normes sociales. Une quarantaine d'experts de six universités et dix organisations de développement ont participé à un débat sur les pratiques préjudiciables sexistes. Les débats ont porté sur les meilleures pratiques à adopter pour accélérer l'élimination des pratiques néfastes grâce à une approche universelle, globale et durable, tout en offrant des perspectives perspicaces sur les implications du programme.¹¹

Le Programme conjoint a dirigé les efforts visant à développer un cadre pour mesurer les changements des normes sociales en ce qui concerne les MGF. En 2016, les programmes ont commencé à collaborer avec l'Université Drexel pour développer des outils de mesure et des cadres de normes sociales. S'appuyant sur les enquêtes existantes sur le changement social, les outils apporteront de la cohérence lorsqu'il s'agit de mesurer les normes sociales. Les outils constitueront également une ressource utile pour d'autres experts du développement mondial qui pourraient également avoir des difficultés à mesurer les normes sociales.

En outre, le Programme conjoint a publié un « Manuel sur les normes sociales et le changement »¹² offrant une formation sur les normes sociales. Ce manuel convivial est disponible en anglais, en français et en arabe. Il fournit des conseils sur l'identification des normes sociales et la conception de stratégies et d'interventions pour un changement social autonome. Le manuel a été utilisé pour renforcer les capacités des gouvernements et des partenaires de la société civile. Étant donné la corrélation entre les normes sociales, les normes sexistes et les croyances normatives,

9 https://www.unicef.org/protection/files/4_09_30_Whole_What_are_Social_Norms.pdf

10 <https://www.coursera.org/learn/norms>

11 Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les pratiques néfastes sexistes : une approche globale à long terme pour accélérer l'abandon et obtenir des résultats mesurables d'ici 2030. FNUAP, 2016

12 <https://www.unfpa.org/publications/manual-social-norms-and-change>



© Luca Zordan

le manuel a été bénéfique pour permettre une compréhension commune des concepts de normes sociales au sein de la communauté de développement. La plupart des pays soutenus par le Programme conjoint ont approuvé l'approche fondée sur les normes sociales pour éliminer les MGF.

Données mondiales sur les MGF et Génération de données probantes

Analyse statistique

Au cours de la Phase II, l'UNICEF a produit plusieurs analyses statistiques sur les MGF (à l'aide d'ensembles de données provenant d'enquêtes démographiques et sanitaires, d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'autres enquêtes nationales) sur les tendances liées à cette pratique qui servent de référence aux partenaires et aux médias. Les pays ont également utilisé ces analyses pour planifier et budgétiser les interventions et les services, élaborer et mettre en œuvre des politiques, des lois et des mesures liées à la prévention et à l'intervention, et pour assurer un suivi solide et continu pour évaluer les résultats et relever les défis.

Nouvelles projections sur les filles exposées aux MGF

Au cours de la Phase II, le FNUAP a produit des estimations plus précises et spécifiques selon l'âge des femmes et des filles exposées au risque de MGF¹³ qui peuvent mieux éclairer les futures initiatives en matière de politiques et de programmes. Les estimations révèlent le nombre croissant de femmes et de filles qui risquent d'être excisées entre 2015 et 2030 (environ 68 millions), et demandent que les efforts déployés pour l'élimination des MGF soient intensifiés pour répondre à la demande croissante - et atteindre la cible de l'objectif de développement durable.

Développement de bases de données en ligne pour la communication des progrès

Le Programme conjoint a établi une base de données sur les MGF, « Data for All »¹⁴, qui permet aux parties prenantes de suivre les progrès réalisés dans les pays ciblés par le programme. « Data for All » est un outil de gestion de données en ligne qui permet aux utilisateurs de consulter les résultats actualisés du programme en temps réel. « Data for All » a permis aux parties prenantes de disposer d'un plus grand nombre d'options de configuration et de marquage, d'un tableau de bord interactif, d'infographies et de sections articulées autour du cadre des résultats du programme.

« Data for All » est pleinement opérationnel dans les 17 pays cibles.

Les évaluations du programme dans les pays, tels que

- *Burkina Faso*
 - *Érythrée*
 - *Éthiopie*
 - *Mauritanie*
 - *Somalie*
 - *Soudan*
 - *et Ouganda*
- ont fait état d'un changement d'attitude à l'égard des mutilations génitales féminines.*

Études et évaluations éclairant l'intervention du programme

Au cours de la Phase II, le Programme conjoint a commandé des évaluations rigoureuses afin de déterminer si les populations cibles subissaient des changements d'attitude à l'égard des MGF à la suite des interventions du programme. Certaines études ont même cherché à savoir si les familles avaient l'intention d'exciser leurs filles. Les évaluations du programme au Soudan, en Somalie, en Ouganda, en Érythrée, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Mauritanie et en Ouganda ont fait apparaître, dans leur grande majorité, un changement d'attitude à l'égard des MGF. D'autres études menées au Sénégal, au Nigeria, à Djibouti et en Guinée ont permis d'offrir un aperçu sur les zones qui résistent au changement, de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les familles excisent leurs filles et d'identifier les pratiques utilisées par ceux qui veulent continuer à pratiquer les MGF.

¹³ https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/18-053_FGM-Infographic-2018-02-05-1804.pdf

¹⁴ <http://dfamonitoring.org/v1/fgm/>

Les enseignements tirés de ces évaluations montrent que :

- La réduction des mutilations génitales féminines survient généralement lorsque les personnes interrogées sont plus exposées aux campagnes de communication qui favorisent l'évitement de l'excision des filles (Soudan).
- Les perspectives de mariage pour les filles qui n'ont pas subi de mutilations génitales féminines sont réduites alors que l'image selon laquelle les mutilations génitales féminines sont une exigence religieuse demeure un facteur clé de cette pratique (Somalie).
- Les émissions radiophoniques sur les droits des femmes et des filles ont un impact positif sur les normes relatives aux MGF (Somalie).
- La prévalence des mutilations génitales féminines est nettement plus faible chez les filles de 15 à 24 ans (8 %) que chez les femmes de 45 ans et plus (68 %). Tandis que 95 % des femmes étaient favorables à l'abandon des mutilations génitales féminines, seuls 69 % des hommes y étaient favorables (Ouganda).
- La cartographie systématique de 348 villages abritant 5 811 ménages a montré une réduction significative des MGF chez les filles de moins de 5 ans (de 12,4 % à 6,9 %) et chez les filles de moins de 15 ans (de 33 % à 18,8 %) (Érythrée).
- Les enquêtes spécifiques sur les mutilations génitales féminines montrent une baisse des taux de prévalence chez les jeunes filles (Burkina Faso).
- Les processus sensibles aux valeurs culturelles et pris en charge par la communauté qui concourent à l'abandon collectif des mutilations génitales féminines ont un effet à long terme (Burkina Faso).
- Le changement des normes sociales peut être quantifié à l'aide des trois concepts de mesure des normes sociales (Mauritanie, Sénégal et Nigeria).

Élargir le dialogue politique pour éliminer les MGF

Le Programme conjoint s'est associé à l'Union africaine et à la Ligue arabe pour renforcer l'engagement politique et la responsabilité à travers des cadres régionaux et des traités relatifs aux droits de l'homme, mettre en place un mécanisme fonctionnel d'examen par les pairs pour le suivi systématique des actions nationales et des progrès réalisés pour l'élimination des MGF et le suivi de l'exécution des obligations d'établissement de rapports des États membres en la matière.

- La réunion ministérielle de haut niveau de l'Union africaine sur les MGF tenue au Ghana (novembre 2017) a renforcé le soutien politique pour l'élimination des MGF par une déclaration réaffirmant la nécessité d'un engagement renouvelé en Afrique, appelant les États membres et les organismes régionaux et internationaux à intensifier leurs engagements.
- La Conférence annuelle des femmes du Parlement panafricain en Afrique du Sud (octobre 2017) a appelé à des engagements explicites et à des actions délibérées pour mettre fin aux pratiques néfastes dans le cadre de l'agenda 2063 de l'Union

- africaine et de l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.
- Le Conseil des chefs d'État et de gouvernement a approuvé le cadre stratégique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le renforcement des systèmes de protection des enfants en Afrique de l'Ouest (décembre 2017). Pour la première fois, le cadre politique contraint les 15 États membres à combattre les MGF.
- La consultation internationale des parlementaires sur le thème « Mettre fin aux MGF et au mariage des enfants », organisée en partenariat avec le Forum parlementaire de l'Union européenne sur la population et le développement (octobre 2017), a donné lieu à des débats sur ce que les décideurs politiques pourraient faire pour mettre fin aux MGF et au mariage des enfants en Afrique et sur les populations des diasporas en Europe. Un accord a été conclu pour plaider en faveur du financement des interventions relatives MGF et travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et les États membres.
- La Gambie a accueilli une « Consultation internationale sur l'islam, le bien-être de la famille et les pratiques traditionnelles », à laquelle plus de 600 chefs religieux, universitaires, experts et jeunes ont participé pour s'opposer aux MGF et aux autres pratiques néfastes que les femmes subissent.
- Les Premières Dames, soutenues par la CEDEAO, ont généré un consensus régional sur les liens entre les MGF, le mariage des enfants et la fistule obstétricale, et renouvelé leur engagement à aborder ces questions dans leur région.

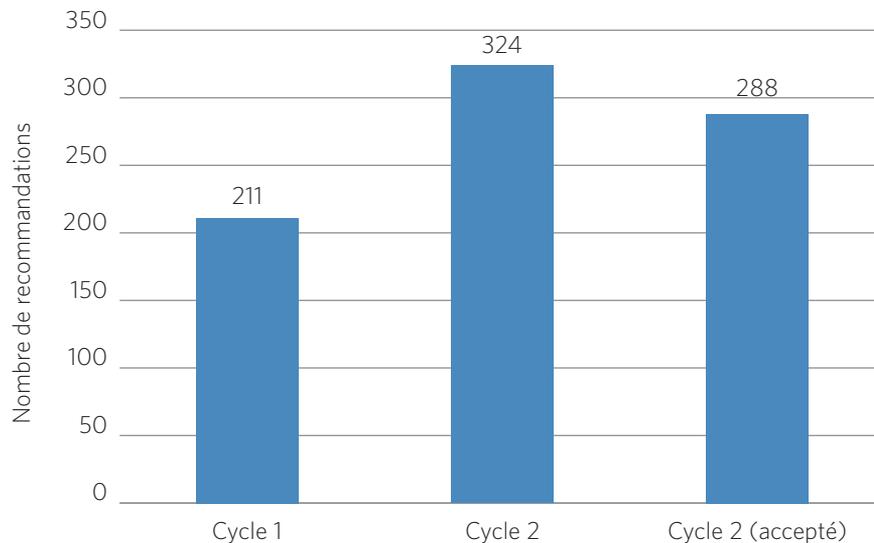
Renforcement de l'obligation de rendre compte pour l'élimination des MGF grâce à l'examen périodique universel

L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme unique de surveillance des droits de l'homme qui examine le bilan de chaque État membre des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Le premier cycle de l'examen de 2018 a porté sur l'engagement et l'action concernant les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Au cours du deuxième cycle, l'examen a continué de faciliter le dialogue entre les États membres sur les questions relatives aux droits de l'homme. Il a également fait de l'examen un moyen crucial de faire progresser l'importance de la santé sexuelle et reproductive. Au cours des premier et deuxième cycles de l'examen, il convient de noter que :

- Les pratiques néfastes fondées sur des valeurs culturelles et/ou traditionnelles, y compris les mutilations génitales féminines, ont fait l'objet d'une attention considérable.
- L'Espagne, l'Italie et la France ont formulé le plus grand nombre de recommandations sur les MGF.
- Au cours du deuxième cycle, les questions soulevées par les Nations Unies et les acteurs de la société civile sur les MGF ont été examinées de près par les États.

FIGURE 1

Recommandations formulées au cours des cycles de l'examen périodique universel de 2018



Source : Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP], 2018 *Renforcer la responsabilisation en matière de droits au regard de la sexualité et la reproduction, et en matière d'égalité entre les sexes.*

- Le nombre de recommandations sur les mutilations génitales féminines a augmenté de 54 % entre le premier et le deuxième cycle.
- La proportion de recommandations acceptées a atteint 89 %¹⁵.

Enrayer la tendance à la médicalisation des MGF

Dans sept pays soutenus par le Programme conjoint, plus d'une fille sur dix victime des MGF a été excisée par un professionnel de la santé. Parmi ces pays figuraient l'Égypte, le Soudan, la Guinée, Djibouti, le Kenya, le Yémen et le Nigeria. Dans ces pays, plus de 20 millions de femmes et de filles ont subi des mutilations génitales féminines des mains d'un agent médical. Le Programme conjoint a dirigé les efforts internationaux visant à mettre fin à la médicalisation des MGF. Le programme a appuyé les cadres législatifs et réglementaires qui intègrent l'interdiction des MGF dans la formation initiale et continue des professionnels de la santé. La réunion régionale de haut niveau sur le « Rôle des professionnels de la santé dans la lutte contre les mutilations génitales féminines », organisée en collaboration avec la Ligue arabe, a publié des déclarations dans lesquelles les associations de médecins et de sages-femmes ont exprimé leur engagement à lutter contre la médicalisation des MGF, qualifiant cette pratique de néfaste dans leurs matériels de formation respectifs.

¹⁵ Fonds des Nations Unies pour la population. 2018. Renforcer la responsabilisation en matière de santé et de droits sexuels et génésiques et d'égalité des sexes par le biais de l'Examen périodique universel. New York, février 2018

Collaboration transfrontalière

Les initiatives transfrontalières sont essentielles à l'élimination des mutilations génitales féminines dans toutes les régions. Le Programme conjoint reconnaît que dans certaines communautés, mettre fin aux MGF nécessite une collaboration plus systématique et coordonnée entre les pays. Au cours de la Phase II, les interventions allaient de la collaboration des gouvernements à l'élaboration de politiques et de lois jusqu'à l'élaboration de stratégies de communication conjointes. Des mesures régionales visant à interdire cette pratique ont également commencé à être mises en œuvre à l'échelle régionale. En Afrique de l'Est, par exemple, un projet de protocole régional traite de la coopération transfrontalière, de l'application des lois nationales et de la résolution des Nations Unies de 2016.

Le Programme conjoint a également soutenu le projet de loi de 2016 sur l'égalité des sexes et le développement de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Un mémorandum consultatif commun a été présenté pour préconiser l'intégration de l'interdiction des MGF dans le projet de loi sur l'égalité des sexes en 2016 afin de promouvoir la coopération régionale dans la poursuite des auteurs de MGF et d'élaborer des mesures, stratégies et programmes communs pour combattre efficacement les MGF. Le projet de loi sur l'égalité des sexes, promulgué en 2017, marque une étape cruciale dans la lutte contre les mutilations génitales féminines dans la région et devrait renforcer la coopération transfrontalière pour poursuivre les auteurs de ces actes.

Jeter des ponts entre l'Afrique et l'Europe pour lutter contre les MGF

Le Programme conjoint a travaillé en partenariat avec l'Associazione Italiana Donne per lo Sviluppo (Association italienne pour les femmes dans le développement) dans le cadre d'une initiative intitulée « Jeter des ponts entre l'Afrique et l'Europe pour lutter contre les MGF ». L'initiative a permis la création d'une communauté d'acteurs partageant les mêmes idées sur les MGF qui a favorisé les échanges de connaissances entre les groupes travaillant sur les MGF en Europe et en Afrique.¹⁶ L'initiative Building Bridges a également facilité le dialogue et l'engagement entre les communautés en Afrique et la diaspora africaine en Europe, à travers des documentaires web et audio.¹⁷ L'initiative a permis de créer des liens entre l'Afrique et l'Europe, de partager les informations et les leçons apprises, de renforcer les efforts visant à interdire ce que l'on appelle « la saison des excisions » et d'intensifier les efforts pour adopter ou modifier les politiques et la législation qui soutiennent l'élimination des MGF.

¹⁶ <https://copfgm.org>

¹⁷ <http://www.kayeditnon.com/#home>

B Performance par rapport au cadre de résultats

Le Programme conjoint a adopté une approche participative, sensible aux valeurs culturelles et fondée sur les droits de l'homme pour atteindre ses objectifs et a soutenu des initiatives globales et multisectorielles aux niveaux régional, national et mondial. Au cours de la Phase II, le programme s'est concentré sur trois résultats clés : aider à mettre en place des cadres politiques et juridiques favorables ; fournir des services de prévention, de protection et de soins liés aux MGF ; et inciter les communautés à abandonner les MGF.

Environnement politique et juridique

Les pays couverts par le Programme adoptent des cadres juridiques et politiques en vue de l'élimination des mutilations génitales féminines qui sont dotés de ressources et mis en œuvre de manière appropriée (conformément aux résolutions de l'Union africaine et des Nations Unies).

Si les lois ne peuvent à elles seules modifier les normes sociales, l'adoption de lois pénales interdisant les mutilations génitales féminines dans de nombreux pays a démontré le rôle positif que la législation peut jouer pour favoriser le processus de changement social. Les MGF doivent être considérées comme une violation des droits humains et ne peuvent être dissociées de la discrimination sexuelle. La législation qui pénalise la violence à l'égard des femmes et des filles consacre leur droit à vivre sans crainte d'être excisées. Les lois peuvent jouer un rôle important en indiquant que cette pratique est socialement inacceptable et passible de lourdes sanctions.

Le Programme conjoint travaille avec les gouvernements et les partenaires de la société civile pour renforcer le soutien sur le terrain en faveur de l'élimination des MGF. Le programme soutient également la mise en œuvre de la législation existante par le biais du renforcement des capacités, pour enquêter sur les MGF, en poursuivre les auteurs, et travailler avec les communautés pour améliorer leur connaissance et leur utilisation des lois.



INDICATEUR : Nombre de pays mettant en œuvre un cadre juridique et politique global pour lutter contre les MGF

L'adoption récente de lois interdisant les MGF dans plusieurs pays africains a fait passer de 10 en 2013 à 13 en 2017 le nombre de pays disposant de cadres juridiques et politiques complets pour lutter contre les MGF. Le Programme conjoint a également soutenu l'amendement des lois en Égypte, en Mauritanie et en Ouganda pour durcir les peines en cas de pratique des MGF. Bien que le Programme conjoint n'ait pas atteint son objectif de faire adopter des lois interdisant les MGF dans 15 pays au cours de la Phase II, il convient de noter que la Somalie, le Soudan et le Mali ont présenté en 2017 un projet de loi en ce sens en attente d'adoption. Des tendances positives ont été observées au cours de la Phase II en ce qui concerne les affaires portées devant les tribunaux et les condamnations (figure 2). Comme le montre la figure 3, le Burkina Faso, l'Érythrée et le Kenya ont particulièrement réussi à faire appliquer leurs lois nationales en 2017.

TABLEAU 1

Nombre de pays mettant en œuvre un cadre juridique et politique global pour lutter contre les MGF

Année	Nombre de pays
2013 (niveau de référence)	10
2014	11
2015	13
2016	13
2017	13

Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF

INDICATEUR : Plans d'action nationaux

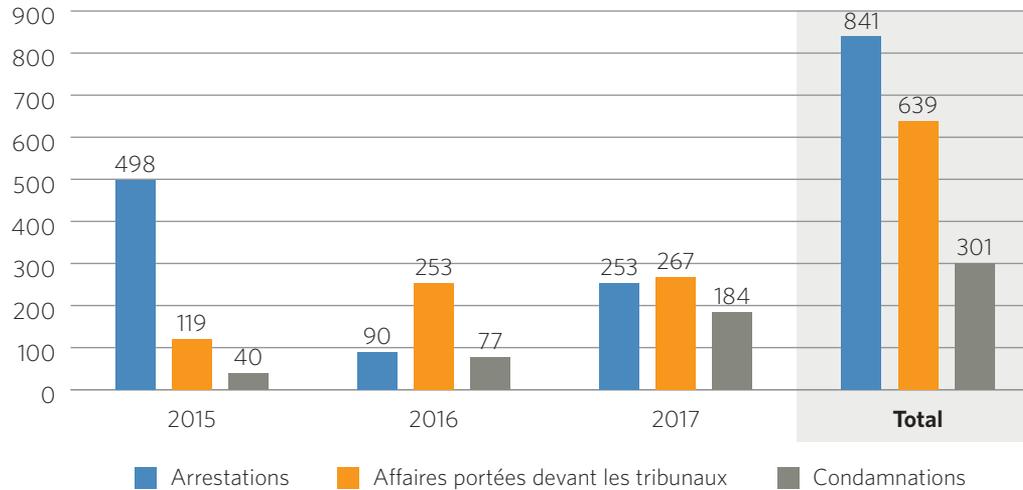
Les plans d'action nationaux fournissent une stratégie concrète qui décrit le soutien et les ressources nécessaires pour éliminer les MGF et assurer la coordination entre le gouvernement, la société civile et les communautés. Le Programme conjoint soutient l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux qui établissent des structures de gouvernance pour répondre aux MGF, assurent la participation des organisations de la société civile, renforcent la législation et les politiques, renforcent les capacités du personnel ministériel et améliorent la collecte de données. Les plans d'action nationaux soutiennent également la mise en place et l'amélioration continue de services intégrés, ainsi que l'application des lois et la réponse judiciaire aux MGF. Outre les plans d'action nationaux, le Programme conjoint a encouragé les gouvernements à établir des lignes budgétaires spécifiques qui garantissent l'allocation des ressources aux programmes et interventions en vue de l'élimination des MGF.

En 2017, 16 des pays soutenus par le Programme conjoint avaient mis en place des politiques intégrant une réponse aux MGF, un plan d'action national et un mécanisme de coordination national.¹⁸

¹⁸ Voir détails à l'annexe I

FIGURE 2

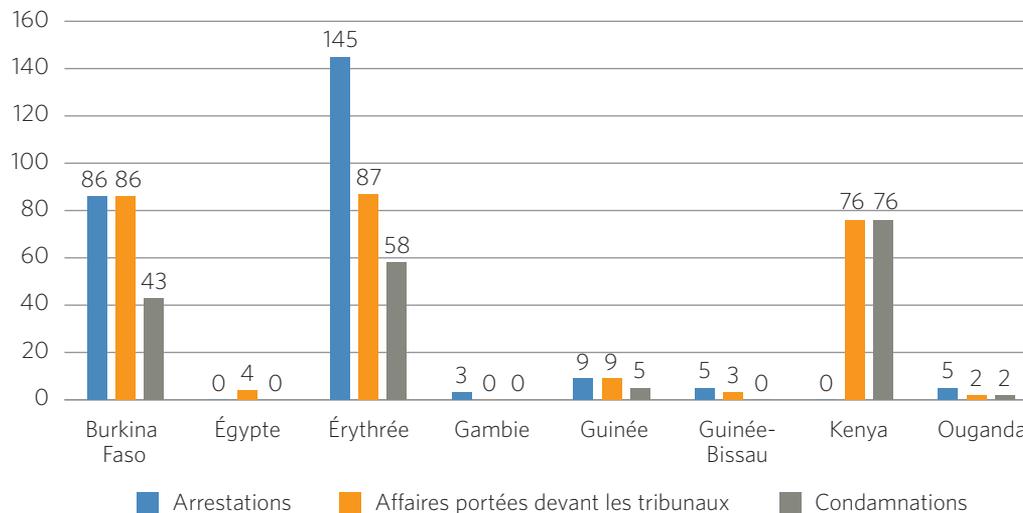
Nombre de cas d'application de la loi sur les MGF par pays



Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF

FIGURE 3

Nombre de cas d'application de la loi sur les MGF par pays, 2017



Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF

INDICATEUR : Nombre de pays disposant d'une ligne budgétaire pour mettre en œuvre la législation et les politiques visant à éliminer les MGF

Le nombre de pays disposant d'une ligne budgétaire gouvernementale pour les interventions liées aux MGF a plus que doublé, passant de 6 en 2013 à 13 en 2017, dépassant l'objectif de la Phase II (10 pays). Au Kenya, en Mauritanie, au Nigeria et en Ouganda, les gouvernements régionaux ont également engagé des fonds pour des interventions de MGF.¹⁹

TABLEAU 2

Nombre de pays disposant d'une ligne budgétaire pour mettre en œuvre la législation et les politiques visant à éliminer les MGF

Année	Nombre de pays
2013 (niveau de référence)	6
2014	10
2015	10
2016	12
2017	13

Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF



© FNUAP

19 Voir détails à l'annexe I

Accès aux services de prévention, de protection et de soins

Les prestataires de services fournissent en temps opportun des services appropriés et de qualité aux filles et aux femmes à risque de subir ou ayant subi des mutilations génitales féminines dans certains districts des pays couverts par le Programme.

Un engagement politique ferme en faveur de l'élimination des MGF doit se traduire par des ressources humaines, techniques et financières. Cet engagement doit également se refléter dans les programmes, les politiques et les mécanismes axés sur la santé sexuelle et reproductive et la protection de l'enfance, au profit des femmes et des filles touchées par les mutilations génitales féminines ou exposées à ce risque. Le Programme conjoint a contribué au renforcement des capacités pour améliorer l'accès à des services de prévention, de protection et de soins de qualité. Le Programme conjoint promeut également l'intégration de l'élimination des MGF dans les programmes d'enseignement et les ensembles de ressources existants à l'intention des prestataires de services, tels que les professionnels de la santé, les assistants sociaux, les enseignants et les agents de la force de l'ordre.

Les prestataires de services peuvent jouer un rôle majeur dans l'abandon des MGF. Les gens sont plus enclins à accepter les messages provenant de membres respectés de la communauté, comme les sages-femmes et les enseignants, plutôt que de personnes étrangères. En outre, les femmes et les filles qui ont subi des mutilations génitales féminines ont besoin d'un accès rapide à des services, tels que des soins de santé et des services de soutien psychosocial, devant être disponibles pour faire face aux conséquences physiques, émotionnelles et psychologiques de cette pratique. En plus d'améliorer leurs connaissances sur les MGF, les prestataires de services ont reçu des conseils sur les normes de qualité des services, les approches adaptées aux victimes et les ressources pour promouvoir la prévention des MGF dans leurs communautés. Dans les pays où la médicalisation est un problème, le Programme conjoint travaille avec les professionnels de la santé pour mieux faire comprendre que les MGF constituent une violation de la déontologie passible de sanctions juridiques et professionnelles.

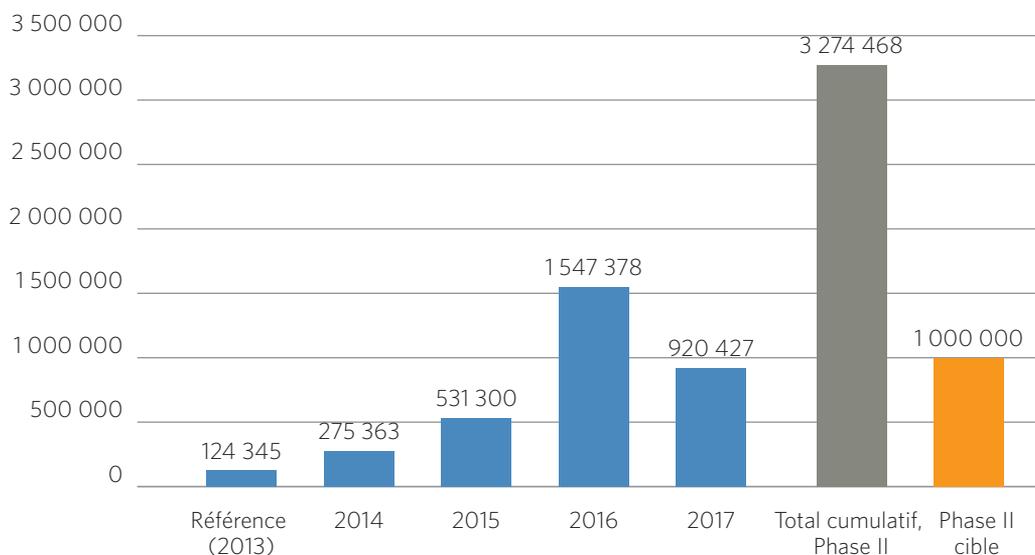


INDICATEUR : Nombre de filles et de femmes bénéficiant de services liés à la prévention ou à la riposte aux MGF

La disponibilité accrue des services, combinée à l'acceptation grandissante de la nouvelle norme d'abandon des MGF par le biais d'interventions au niveau communautaire, a poussé davantage de victimes à fréquenter les points de prestation de services. Quelque 3 274 468 femmes et jeunes filles ont bénéficié des services de prévention, de protection et de soins liés aux MGF de 2014 à 2017, dépassant largement l'objectif d'un million de femmes et de filles pendant la Phase II. Comme le montre la figure 4, le nombre de femmes et de filles qui ont bénéficié des services pendant la Phase II a augmenté en moyenne de 65 % par an. (La forte variation en chiffres absolus entre 2016 et 2017 est due à une application incohérente de l'indicateur par le Burkina Faso et le Mali. En 2016, ces deux pays ont classé toutes les activités de sensibilisation et d'éducation communautaires dans la catégorie des services.)

FIGURE 4

Nombre de filles et de femmes bénéficiant de services liés à la prévention ou à la riposte aux MGF



Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF

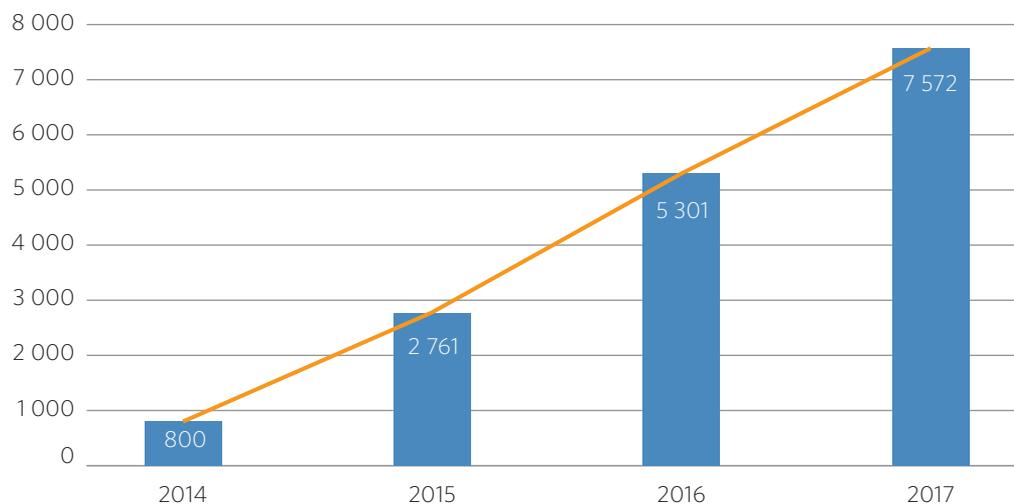
Les données tirées des rapports annuels des bureaux nationaux pour 2017 montrent que plus de 50 % des prestataires de services ont été formés dans le secteur de la santé, le reste étant réparti entre les secteurs éducatif, juridique, social et communautaire.

Indicateur : Nombre de points de prestation de services appliquant les programmes d'enseignement, les modules, les manuels, les directives et les formulaires de gestion de cas relatifs aux MGF.

Le Programme conjoint a appuyé l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées, de programmes d'enseignement, de modules, de directives, de formulaires de supervision et de formulaires de gestion de cas pour les secteurs de la santé, de l'application de la loi et des services sociaux afin de normaliser et d'améliorer la qualité et la confidentialité des MGF et des services d'orientation connexes. Comme le montre la figure 5, le nombre de points de prestation de services utilisant ces outils a augmenté de manière constante au cours de la Phase II. Dans les 17 pays, des systèmes d'information de gestion ont été mis sur pied pour assurer le suivi et partager des données sur les MGF, augmentant l'efficacité des interventions et améliorant l'analyse et la prise de décision.

FIGURE 5

Nombre de points de prestation de services appliquant les programmes d'enseignement, les modules, les manuels, les directives et les formulaires de gestion de cas relatifs aux MGF*.



*Les données portent sur 16 pays du Programme conjoint et excluent l'Égypte, où les données de 2017 n'étaient pas cohérentes avec celles des années précédentes.

Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP/UNICEF

Éducation, délibérations sur les valeurs, mobilisation sociale et activités de recherche de consensus

La plupart des individus, des familles et des communautés dans les zones de Programme sont favorables à la norme d'éliminer les MGF.

Le Programme conjoint a permis aux communautés d'aboutir collectivement à la conclusion que le soutien des droits des femmes et des filles est une norme sociale plus juste que la MGF elle-même. Lorsqu'une masse importante de personnes au sein d'une communauté se soucie de la préservation de la dignité, de la santé et de l'intégrité des femmes et des filles, l'on peut conclure qu'une perception publique collective de l'abandon des MGF a été atteinte.

L'objectif de produire un changement des normes sociales liées aux MGF se trouve au cœur du Programme conjoint. En conséquence,



et des progrès considérables ont été réalisés.

Les déclarations publiques d'abandon des MGF sont essentielles, car elles témoignent d'un engagement et d'une volonté d'abandonner les MGF. Les réseaux sociaux et les médias de masse, ainsi que d'autres formes de communication, ont joué un rôle central dans l'amplification de ces déclarations publiques et ont à leur tour encouragé d'autres communautés à renoncer aux MGF.

Les partenaires d'exécution ont eu recours à divers médias et outils de communication pour sensibiliser l'opinion publique aux mutilations génitales féminines à grande échelle, et les journalistes ont été formés pour parler des avantages de l'abandon des mutilations génitales féminines pour les familles, les communautés et les sociétés. Le Programme conjoint a adopté des pratiques de communication de pointe qui combinent l'utilisation des médias de masse (tels que la radio, la télévision, les panneaux d'affichage et les journaux) avec les réseaux sociaux et les approches habituelles de communication (telles que le théâtre, la musique et les fêtes de village) pour partager des histoires positives sur l'abandon des MGF. Il est important de faire savoir aux familles et aux communautés qu'elles ne sont pas isolées lorsqu'elles prennent la décision d'arrêter d'exciser leurs filles.



© FNUAP

Les chefs communautaires et religieux ont souvent l'accès, le pouvoir et l'influence nécessaires pour changer les normes sociales dans leurs communautés. Le Programme conjoint a reconnu que sans leur adhésion, sans la promotion de l'abandon des MGF par ces leaders, il serait presque impossible de changer les normes sociales. Par exemple, la remise en question des croyances religieuses fortement ancrées a été essentielle pour mettre fin aux mutilations génitales féminines. Les chefs communautaires et religieux ont souvent joué un rôle essentiel en facilitant le dialogue communautaire, les séances d'éducation et l'orientation en faveur de l'abandon des MGF, ainsi qu'en suscitant les déclarations publiques d'abandon lorsque les communautés ont atteint un consensus sur les avantages de protéger les femmes et les filles.

En outre, le Programme conjoint a reconnu le rôle crucial des jeunes dans la mise en œuvre de changements transformateurs, en remettant en question les normes politiques et sociales et en luttant contre les stéréotypes qui perpétuent la violence contre les femmes et les filles. Les campagnes de sensibilisation organisées par des groupes de jeunes dans les écoles et les universités ont joué un rôle majeur dans le changement des attitudes des jeunes. Par ailleurs, lorsque les garçons et les jeunes hommes ont participé à ces campagnes, le changement a eu plus de chance d'aboutir et les normes sociales néfastes d'être combattues. Le Programme conjoint a été témoin de l'impact des réseaux sociaux sur les croyances à l'égard des MGF, car ils permettent aux jeunes de toucher un large public, d'organiser des réunions et de faire participer d'autres personnes aux débats.

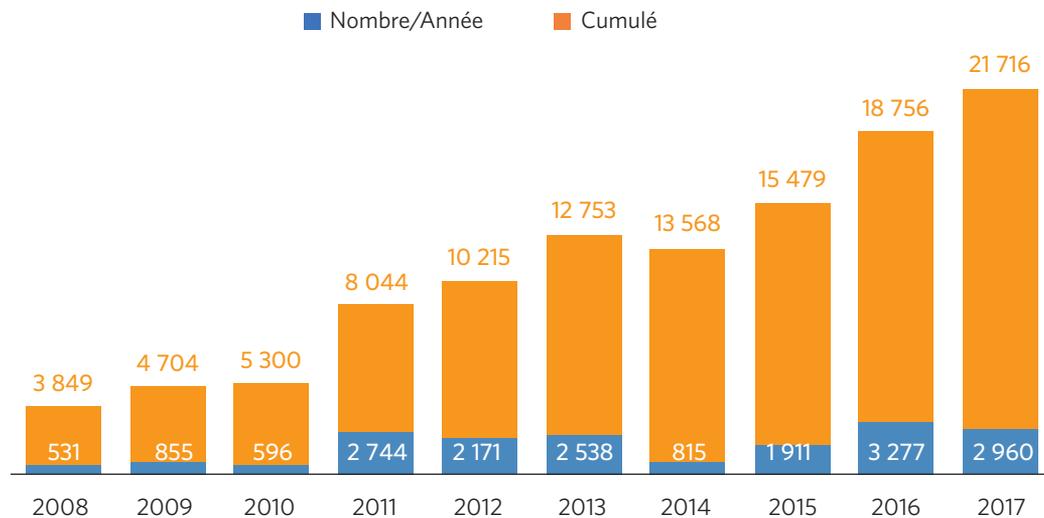
L'attention extérieure accordée aux déclarations publiques de l'abandon des MGF par les communautés a mis en évidence le pouvoir du dialogue interpersonnel et du débat public, favorisant un changement de comportement durable et des résultats à long terme. Les déclarations publiques ont été suivies de conseils en cas de crise, d'orientations vers les services et de la création de structures de soutien communautaires qui surveillent et suivent la poursuite des progrès.

INDICATEUR : Nombre de communautés faisant des déclarations publiques d'abandon des MGF (cumulatif)

Au cours de la Phase II, plus de 8 963 communautés, soit environ 24,6 millions de personnes dans 16 pays cibles, ont déclaré publiquement avoir abandonné les MGF, comme le montrent les figures 6 et 7. L'objectif des déclarations publiques d'abandon a été largement dépassé.

FIGURE 6

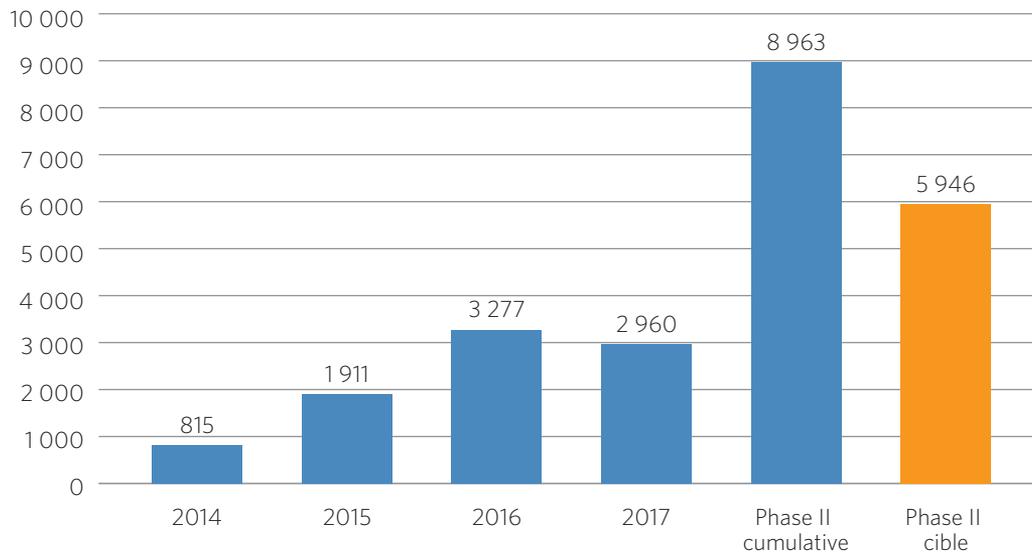
Nombre de communautés faisant des déclarations publiques d'abandon des MGF (cumulatif)



Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF

FIGURE 7

Nombre de communautés faisant des déclarations publiques d'abandon des MGF (2014-2017)



Source : Données provenant de toutes les bases de données du Programme conjoint FNUAP-UNICEF

© FNUAP/Luca Zordan





Principales leçons apprises au cours de la Phase II

Les défis et les limites en matière de mesure persistent. La mesure standard de la prévalence des MGF, y compris l'indicateur utilisé dans la cible 5.3 des Objectifs de développement durable, correspond au pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans qui ont subi ces pratiques. Le défi que pose l'utilisation de cet indicateur pour faire le point sur les changements récents dans la pratique est le délai entre le moment où la mutilation se produit et celui où elle est signalée. Ce décalage varie en fonction de l'âge de la répondante et l'âge auquel elle a été excisée. Par exemple, dans un pays où l'âge moyen de l'excision est d'un mois, les répondantes âgées de 15 à 19 ans font état d'un événement qui a eu lieu en moyenne 15 à 19 ans avant. Dans cet exemple, l'impact des campagnes récentes visant à mettre fin aux MGF ne sera pas pris en compte.

Un deuxième défi dans l'évaluation de la prévalence des MGF et des interventions visant à les prévenir concerne les limites de la collecte de données d'échantillonnage représentatives de l'ensemble d'un pays. Bien que les interventions puissent viser les zones dans lesquelles la pratique est concentrée, la mesure dans laquelle la population cible représente la population pratiquante nationale affectera la déclaration de la prévalence nationale. Pour combler cette lacune, un suivi et une évaluation plus solides du Programme doit compléter la mesure périodique de la prévalence des MGF au niveau national, par le biais d'enquêtes auprès des ménages.

La définition de la « communauté » et l'atteinte de résultats durables à la suite des déclarations publiques d'abandon des MGF demeurent difficiles. Combattre les normes sociales qui soutiennent les MGF a été une innovation introduite au cours de la Phase I, plaçant le changement de comportement au premier plan des efforts visant à mettre fin à cette pratique. L'approche des normes sociales a été validée comme une intervention clé dans l'analyse documentaire²⁰ entreprise dans le cadre du programme. Une autre intervention clé a consisté à travailler avec un large éventail de chefs communautaires qui avaient le pouvoir d'influencer leurs communautés et de promouvoir l'égalité des sexes.²¹

20 Feldman-Jacobs 2013 ; Johansen et al. 2013 ; Spindler 2015 ; Comité international de la recherche sur les femmes 2016 ; Modrek et Liu 2013

21 Feldman-Jacobs 2013 ; Spindler 2015

Au cours des Phases I et II, 16 pays ont reproduit une approche fondée²² sur les normes sociales à la suite de plusieurs initiatives de renforcement des capacités menées par des organisations de la société civile. Si les organisations partenaires ont parfaitement compris et mis en œuvre avec succès l'approche collective de l'abandon, l'un des principaux enseignements tirés était que la définition de la « communauté » peut varier d'un pays à l'autre. Elle peut aller de vastes zones géographiques à des groupes ethniques spécifiques, ce qui rend difficile la comparaison des résultats d'un pays à l'autre.

Un autre enseignement clé tiré de l'expérience a été la nécessité de veiller à la mise en place des mécanismes pour surveiller les déclarations publiques d'abandon des mutilations génitales féminines. Le Programme conjoint est conscient que les déclarations publiques ne garantissent pas le respect des règles pour protéger les filles contre les MGF²³. En effet, elle peut simplement représenter le début d'un changement qui pourrait prendre des années à se concrétiser. Veiller à l'intégration du suivi et du soutien continu dans le programme s'est avéré essentiel pour que les communautés parviennent au changement.

L'élaboration de lois pénalisant les MGF est essentielle en vue de créer un environnement propice ; toutefois, la mise en œuvre des politiques et de la législation constitue l'étape fondamentale suivante. Au niveau national, il est essentiel d'adopter une législation pour démontrer que le gouvernement n'approuve pas les MGF. Toutefois, l'un des principaux enseignements tirés de l'expérience est que la législation doit être mise en œuvre dans les communautés pour s'assurer qu'elles abandonnent effectivement cette pratique. Tirant parti des progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration de la législation, le Programme conjoint s'attache à tenir les gouvernements responsables de la communication des lois et des politiques dans les langues locales, d'enquêter sur les infractions présumées, d'engager des poursuites et de faire appliquer les lois. En outre, il est important de développer des lignes budgétaires pour soutenir les interventions qui contribuent à l'abandon des MGF.

Assurer l'intégration d'approches fondées sur les droits et tenant compte de la culture est essentiel pour promouvoir un changement durable. De par son expérience, le Programme conjoint sait que dispenser une formation pour changer les normes sociales ne renforce pas nécessairement les droits des femmes et des filles. Dans certains cas, les organisations de la société civile ont mis l'accent sur les conséquences des MGF sur la santé comme point d'entrée aux discussions sur les MGF. Étant donné que la médicalisation de la pratique a toujours cours, il

22. Pour des raisons de sécurité, le Yémen n'a pas mis en œuvre d'interventions liées au changement des normes sociales au niveau communautaire.

23. La recherche opérationnelle (Conseil de la population, 2005) et une évaluation (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance 2007) ont révélé que environ 70 % des membres de la communauté s'y conformeront.



© FNUAP

sera essentiel de renforcer l'importance des droits des adolescents en matière de santé sexuelle et reproductive, de la protection de l'enfance, de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles. Ce renforcement peut être réalisé grâce à la coopération des organisations de la société civile sur le terrain et des gouvernements locaux. Bien que le Programme conjoint ait mis au point des outils de formation sur les normes sociales, le genre et les MGF, il est nécessaire de s'assurer que toutes les parties prenantes bénéficient d'une formation rigoureuse et mettent en pratique les enseignements acquis.

Les MGF sont une norme sociale discriminatoire, et de ce fait, le changement nécessite une focalisation plus explicite sur l'autonomisation des femmes et des filles. Bien que le Programme conjoint ait toujours impliqué les gouvernements, les prestataires de services et les communautés dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, la focalisation explicite sur l'autonomisation des femmes a

Bien que le Programme conjoint ait mis au point des outils de formation sur les normes sociales, le genre et les MGF, il est nécessaire de s'assurer que toutes les parties prenantes bénéficient d'une formation rigoureuse et mettent en pratique les enseignements acquis.

été identifiée comme une limite. Dans certains pays, les interventions en faveur des droits des femmes ont été relativement faibles. Donner aux femmes et aux filles les moyens de revendiquer leurs droits constituera un élément central de l'évolution des normes sociales au niveau communautaire.

Il faut mettre davantage l'accent sur les besoins des filles et des femmes vivant avec des MGF. En mettant davantage l'accent sur la prévention des MGF, la Phase II n'a pas été suffisamment complète pour répondre aux besoins des femmes et des filles qui ont déjà été victimes de cette pratique. Il faut accorder une plus grande attention à l'intégration des MGF dans tous les services sociaux et de santé.

Le cadre de suivi et évaluation du Programme conjoint doit continuer à être renforcé pour prendre en compte les résultats du programme. En 2014, un système renforcé d'établissement de rapports en ligne sur la gestion axée sur les résultats a été mis en place sur la base des recommandations de l'évaluation finale de la Phase I du Programme conjoint. En conséquence, l'établissement d'objectifs et la communication des résultats ont été considérablement renforcés. Cependant, les bureaux de pays ont eu du mal à s'assurer de la mise en place de systèmes et de la disponibilité de ressources humaines pour produire des données précises.

Une approche systémique de la prestation des services est un gage de durabilité. Le FNUAP et l'UNICEF ont été confrontés à des difficultés en matière de renforcement des services de santé et de protection liés aux MGF. Certains systèmes, plateformes de services et protocoles qui relèvent de secteurs sont déjà en proie à des contraintes financières et humaines majeures. L'ajout d'une autre responsabilité à ces secteurs, telles que les mutilations génitales féminines, s'est souvent avéré problématique. Il est nécessaire de renforcer les partenariats et d'élaborer des lignes directrices pour l'intégration des MGF dans les principales responsabilités en matière de santé, de sexualité et d'éducation sexuelle, entre autres. Ceci est étroitement lié à un engagement plus fort entre le FNUAP et l'UNICEF à renforcer les systèmes globaux pour prévenir la violence et y répondre dans les prochains plans stratégiques.

L'ONU parle d'une seule voix pour mettre fin à la MGF et mobiliser les ressources. Au cours des dix années de mise en œuvre du Programme conjoint, le FNUAP et l'UNICEF ont noué des liens solides et mobilisé un éventail de partenaires dévoués, y compris les gouvernements, la société civile et les communautés, dans la lutte contre les MGF. Le Programme conjoint doit sa réussite à l'obligation commune de rendre justice aux femmes et aux filles. Dans cet effort, il a été important de clarifier les rôles et responsabilités des organisations partenaires et de s'assurer que toutes les parties prenantes sont responsables devant le programme.



Fonds des Nations Unies pour la Population
605 Third Avenue
New York, NY 10158
www.unfpa.org



Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
Three United Nations Plaza
New York, NY 10017
www.unicef.org